



**Séminaire sur
la gestion des déchets dangereux en Guadeloupe**

Mardi 18 novembre 2014 – espace régional du Raizet

**Allocution d'ouverture de
Monsieur LOUIS GALANTINE,**

Président de la Commission de l'Environnement et de
l'Ecologie du Conseil régional

Seul le prononcé fait foi

Madame la directrice régionale de l'ADEME, chère Catherine LUCIANI,

Mesdames et messieurs les représentants des entreprises,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui à l'occasion de ce séminaire dédié aux déchets dangereux.

Cet après-midi nous organisons ici-même le premier comité de pilotage qui lancera officiellement la révision du plan régional d'élimination et de gestion des déchets dangereux, appelé plus communément PREGEDD. Il nous a donc semblé important, avant de lancer ces travaux de révision, de vous présenter un état des lieux des filières sur lesquelles nous avons travaillé depuis l'adoption en 2010 de notre PREGEDD.

Le PREGEDD devient désormais le plan de prévention et de gestion des déchets dangereux. En

attendant de lui donner un nom plus « sympathique » ce futur plan prendra le nom de PPGDD en complémentarité du PPGDND (entendez « plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux ») qui est lui sous la responsabilité du conseil général et dont la réalisation a été lancée en début d'année.

On ne parle donc plus d'élimination des déchets, le E du PREGEDD disparaît et laisse sa place au P de la prévention.

La prévention de la production de déchets est devenue une priorité dans toute politique en matière de déchets. La production de déchets demeure en effet trop élevée en Guadeloupe au regard des objectifs fixés par l'Europe, par le Grenelle de l'environnement et plus récemment dans le projet de plan national de prévention des déchets. La prévention sera également une priorité dans notre futur PPGDD dont nous lançons les travaux aujourd'hui même.

Par ailleurs, nos capacités de traitement et de valorisation locales, malgré les gros efforts de développement réalisés ces dernières années, restent

également contraintes sur un territoire insulaire limité comme le nôtre.

Nous abordons donc la révision du plan déchets dangereux dans une perspective de créations d'activités et d'emploi.

Je vous rappelle que depuis l'adoption du PREGEDD en 2010, la région, en partenariat avec l'ADEME et les différents éco-organismes, a animé de nombreux groupes de travail afin d'aider à la structuration des filières de traitement des déchets dangereux et soutenir les investissements des entreprises qui interviennent dans ces secteurs. Certains d'entre vous ont participé activement à ces groupes de travail et nous les en remercions.

Il s'agit aujourd'hui pour nous de poursuivre ces actions et d'aller encore plus loin et encore mieux pour l'ensemble des filières qui seront identifiées dans le futur PPGDD. Cela implique notamment une mutualisation des moyens de collecte et une optimisation de certains outils de traitement qui sont aujourd'hui sous utilisés, et qui doivent permettre de faire des économies d'échelle afin de maîtriser les coûts de gestion des déchets.

L'aide au transport des déchets dangereux qui sera reconduite pour la période 2014-2020 et pour laquelle la région a demandé à l'Europe qu'elle soit étendue au transport inter-îles (Guadeloupe-Martinique, Guadeloupe-Saint-Martin...) devrait nous aider à atteindre cet objectif. Nous savons en effet que l'insuffisance des gisements, notamment dans le secteur des déchets dangereux, constitue un frein important au développement des filières de traitement et de valorisation. La mise en place de cette aide doit permettre de capter de nouveaux gisements et de rentabiliser les équipements.

C'est le cas de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (les DEEE) dont la région a contribué à la mise en place dès 2006 et qui donne aujourd'hui d'excellents résultats. Mais d'autres exemples peuvent être pris dans d'autres filières comme celles des véhicules hors d'usage, des déchets d'activités de soin, des piles et des batteries, des lampes ...etc.

Des présentations seront faites tout à l'heure pour ces différentes filières et vous permettront d'avoir une idée plus précise des résultats obtenus sur le territoire.

Les déchets dangereux finissent bien souvent directement en centre d'élimination. Pourtant, ils offrent des possibilités de création d'emplois et surtout de nouveaux métiers à imaginer. La filière DEEE est à ce titre un très bon exemple. Une vraie filière de pré-traitement de ces déchets a été montée en Guadeloupe et permet aujourd'hui de former plus de 14 Jeunes guadeloupéens. Mais les DEEE c'est aussi une filière de l'économie sociale et solidaire créée par M. Phazian. La région a elle-même confié à l'association kazarecycle tous ses ordinateurs en fin de cycle afin qu'elle les répare et leur offre une seconde vie. Ce sont autant de déchets non produits et qui ne rentreront pas dans une filière d'élimination.

D'autres filières peuvent offrir des perspectives similaires. C'est le cas par exemple de la filière des bateaux hors d'usage à laquelle nous consacrerons tout à l'heure une table-ronde. En pleine période de la Route du Rhum, il nous a semblé opportun d'engager le débat avec les acteurs de cette filière pour réfléchir à des solutions de prise en charge de ces déchets qui ne représentent pas moins de 300t produites par an.

Cette table-ronde est un préalable aux échanges que nous poursuivrons bien entendu dans le cadre des groupes de travail qui seront montés lors des travaux de révision du PREGEDD et qui nous permettront d'apporter des solutions durables de gestion à nos déchets dangereux.

Si je me fie aux chiffres 2013 de l'observatoire des déchets, il semble que nous soyons sur la bonne voie. Toutefois, à l'aube du nouveau Programme Opérationnel FEDER 2014-2020, nous ne devons pas relâcher nos efforts. Vous savez que c'est dorénavant la région qui assurera la gestion des fonds européens. Avec nos partenaires, Etat et Département, je me suis assuré que les financements européens adéquats soient garantis pour le secteur des déchets et puissent nous permettre de rattraper définitivement notre retard.

Vous aurez compris que conformément à ses engagements, la région attache une attention particulière à ces questions afin de répondre aux attentes légitimes de la population et des entreprises et de préserver notre environnement.

Mesdames, messieurs les chefs d'entreprises, mesdames, messieurs les élus, vous pouvez donc compter sur la région et sur mon implication personnelle en tant que président de la commission environnement du conseil régional pour vous accompagner dans cette voie.

Je vous remercie de votre attention.